



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**23 MARS 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 23 mars 2015 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. ROUSSEAU, B. HUZIO, M. DIEVART, H. FLUET

Après avoir désigné Melle BERTIN, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2014, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  
- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 290 800,00 € destiné à la construction de la nouvelle chaufferie collective du quartier du Rotois, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents y afférant,
  
- Renouvelle le «séjour montagne» organisé par la municipalité et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui aura lieu au chalet « La Grande Ourse » à Saint Jean d'Aulps en Haute-Savoie du 25 avril au 2 mai 2015 et autorise M. le Maire à signer les conventions y afférant,

.../...

- Renouvelle l'adhésion à la charte de qualité signée en 2006 avec la CAF qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, et prend acte des séjours prévus pour l'été 2015 suivants:
  - Saint-Jean-de-Monts en Vendée pour les 6-13 ans organisé par TLV
  - Millau dans l'Aveyron pour les 14-17 ans organisé par Planète Aventures
  - Noirmoutier en Vendée pour les 6-12 ans organisé par l'ADAV
  - Bayonne dans les Pyrénées Atlantiques pour les 12-17 ans organisé par la Cie des Jours Heureux
  - Xonrupt dans les Vosges pour les 6-13 ans organisé par les PEP
  
- Décide de prendre en charge le trajet en train du réalisateur du film documentaire « Le choix de peindre – V. VAN GOGH » qui sera présenté le vendredi 3 avril 2015 dans l'auditorium de la médiathèque en présence du réalisateur,
  
- Autorise M. le Maire à signer une convention bipartite avec la CAHC pour l'organisation du film de l'environnement qui se déroulera du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2015 au cinéma « Le Travelling » et la prise en charge par la CAHC des frais d'organisation du festival pour un montant de 7 500 €,
  
- Décide la mise en place d'un Conseil des Droits et Devoirs de la Famille sur la commune et approuve sa composition,
  
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec ERDF et la FDE pour permettre, l'installation de 2 caméras sur un poteau ERDF nécessaires au dispositif de vidéo-protection de l'église Saint-Piat et ses abords immédiats,
  
- Instaure le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune afin d'assurer la protection de tous les biens immobiliers situés sur le territoire communal,
  
- Emet un avis favorable au projet de cession par Pas-de-Calais Habitat de 20 logements locatifs sociaux situés place Lalo et avenue Leclerc,
  
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant de sortie à la convention ANRU du quartier du Rotois, le dossier de rénovation urbaine de ce quartier arrivant à terme,
  
- Modifie la délibération du 22 octobre 2012 relative à la cession d'une partie de la parcelle AC 263 à la sté Betsinor suite à une erreur matérielle, en ce sens :  
Une partie de la parcelle AC 263 d'environ 1500m<sup>2</sup> est cédée à la société BETSINOR au prix de 2 € le m<sup>2</sup> (estimation des services fiscaux en date du 2.10.12) soit pour un montant de 3000 € et non 35 000€ comme à tort écrit dans la délibération du 22 octobre 2012.

**Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires :**

Monsieur le Maire indique qu'avec le débat d'orientations budgétaires 2015, l'équipe municipale s'engage, en ce début de mandat, dans la mise en œuvre du programme municipal, pour une ville au service de chacun, agréable pour tous, tournée vers la solidarité et la convivialité au quotidien.

La préparation du budget 2015 intervient dans un contexte économique contraint. Le cadre budgétaire national inédit associe les collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics et met en place un renforcement des péréquations.

Il précise que dans ce contexte, le budget prévisionnel 2015 sera un budget raisonnable et maîtrisé mais qui ne cède pas à la résignation. Ce budget sera conforme aux engagements avec la volonté de garantir la qualité du service public et de faciliter la vie quotidienne des courriérois. Il devra permettre à la ville de maintenir son effort d'investissement tout en poursuivant son effort de rigueur de gestion, règle que la ville s'applique depuis de nombreuses années.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2015, et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Jean-Louis FOSSIER : Intervention jointe en annexe

**Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 27 contre,**

- Rejette la motion présentée par les élus communistes relative à la situation de la CARSAT Nord-Picardie.

Le Maire,



C. PILCH.